

SAUVETEURS SECOURISTES DU TRAVAIL (SST)

€ COÛT

320 € prix nets de toutes taxes



CONTACT

Aurélie Carriac
05 55 18 80 05
acarriac@correze.cci.fr



OBJECTIFS

Le sauveteur secouriste du travail doit être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident et, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail.



PUBLIC

Personne susceptible d'intervenir en tant que « secouriste » au sein de son entreprise

Pré-requis : aucun



DURÉE

2 jours



DATE

Nous consulter pour connaître les prochaines dates.



LIEU

Inisup à Brive (CCI de la Corrèze) - possibilité sur Limoges ou Guéret, sous réserve du nombre minimum et majoritaire de participants



PROGRAMME

Thème 1 – Le sauvetage secourisme du travail

Thème 2 – Rechercher les risques persistants pour protéger

Thème 3 – De "protéger" à "prévenir"

Thème 4 – Examiner la victime et faire alerter ou alerter

Thème 5 – De "faire alerter" à "informer"

Thème 6 – Secourir

- La victime saigne abondamment
- La victime s'étouffe
- La victime se plaint de malaise
- La victime se plaint de brûlures
- La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
- La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
- La victime ne répond pas mais elle respire
- La victime ne répond pas, et ne respire pas

Thème 7 – Situations inhérentes aux risques spécifiques

On appelle risque spécifique, tout risque qui nécessite, de la part du SST, une conduite à tenir complémentaire ou différente de celle enseignée dans sa formation de base. L'avis du médecin du travail, dans ce domaine est particulièrement important.

Evaluation :

Evaluation continue tout au long de la formation. A l'issue de cette évaluation, un Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail sera délivré au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et a fait l'objet d'une évaluation favorable.

La périodicité des sessions de Maintien et d'Actualisation des Compétences (M.A.C.) est fixée à 24 mois.

Validation

Un certificat de sauveteur-secouriste du travail est délivré au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable. Le titulaire de ce certificat est réputé détenir l'Unité d'Enseignement "Prévention Secours Civique de niveau 1" (PSC 1) (arrêté du 5/12/2002 et article 4 de l'arrêté du 24/07/2007)

Mode d'évaluation en amont de la formation.

Entretien téléphonique ou rendez-vous individuels + tests de positionnement.

Méthodes et moyens pédagogiques :

- Apports théoriques et méthodologiques.
- Cas pratiques et/ou mises en situation.
- Remise d'un support pédagogique.

Modalités d'évaluation de la formation :

- Contrôle continu.
- Habilitation.